



Assemblée Générale des Bibliothèques d'Est Ensemble

ENQUÊTE RPS

La CGT a réalisé une enquête sur les risques psycho-sociaux en 2022 auprès des agents des bibliothèques d'Est Ensemble. Nous restituerons les premiers éléments d'analyse et porterons au débat ces éléments pour en dégager ensemble des lignes revendicatives.

TEMPS DE TRAVAIL

Le «réseau» impose une réflexion sur le temps de travail, se fera t-elle par une harmonisation par le bas ?

Comment gagner de nouveaux droits : veille documentaire, fermetures, temps de préparation, etc.

TRAVAIL DU DIMANCHE

Beaucoup de collectivités sont engagées dans cette démarche, qui précarise et dégrade les conditions de travail des agents.

Où en sommes-nous à Est Ensemble ?

NOUS VOUS PROPOSONS DE DÉBATTRE SUR CES POINTS.

LA CGT EST-ENSEMBLE APPELLE LES AGENT/ES

À SE MOBILISER EN ASSEMBLÉE GÉNÉRALE.

**POUR :
UN PROJET COOPÉRATIF,
UNE RÉFLEXION COLLECTIVE**

retrouvons-nous en AG le jeudi 6 octobre 2022 de 9h à 12h

À la Bourse du Travail de Montreuil

24, rue de Paris– 93100 Montreuil
M9 Croix de Chavaux

*Au verso le formulaire vous permettant de vous absenter
Retrouvez toutes les informations et actualités syndicales sur :*

cgtestensemble.blog / facebook : cgtestensemble

Les organisations syndicales représentatives dans l'établissement peuvent organiser chaque mois une réunion d'information pendant les heures de travail. L'agent peut assister à ces réunions d'information syndicale dans la limite d'une heure par mois ou de 3 heures par trimestre.

Une même organisation syndicale peut regrouper ses heures mensuelles d'information par trimestre.

Pour y participer un agent doit déposer auprès de son encadrement une autorisation d'absence pour participer à une réunion d'information dans **un délai minimale de 72h**. Celle-ci est accordée sous réserve des nécessités du service. Les agents n'ont pas besoin de congé syndical pour y participer, n'y d'appartenir à un syndicat. La participation à ces réunions se fait par ailleurs sans perte de traitement.



**FORMULAIRE D'AUTORISATION SPECIALE D'ABSENCE RELATIF AUX
REUNIONS D'INFORMATION PROPOSEES PAR LES ORGANISATIONS
SYNDICALES (ASA 6)**

Bénéficiaire

NOM :

Prénom :

Direction-pôle-équipement :

Absence demandée

Date de l'absence :

Motif de l'absence :

Lieu :

Heure début :

Heure fin :

Durée (Trajet compris):

Signature de l'agent	Autorité hiérarchique autorisée à valider l'absence (DGS, DGA, Directeurs, Responsable de Pôle, Chefs d'équipe)
<u>Date et signature :</u>	Au regard des nécessités de service le Visa de l'autorité hiérarchique est obligatoire : Fonction : NOM : Prénom : Autorisation Refus
Cadre réservé à la DRH	
<u>Demande reçue le :</u>	<u>En cas de refus, il devra indiquer précisément les motifs du refus</u> Date et signature:

**Toute demande qui arriverait à la validation de l'autorité hiérarchique après l'échéance ou qui ne serait pas accompagnée des justificatifs demandés ne sera pas autorisée.
Toute demande injustifiée sera considérée comme service non fait**